



PLAN LOCAL D'URBANISME

4-1 PLAN DE ZONAGE (Partie NORD)

PHASE ARRET - ECHELLE : 1/5000^e

MATRICE D'OUVRAGE
Mairie de SAINT SAUVEUR
1 place de l'Église
33250 SAINT SAUVEUR

MATRICE D'OUVRAGE
Agence METAPHORE
34160 MONTAUBAN
33100 BORDEAUX
Tél. 05 56 29 70 70
Email : contact@agencemetaphore.fr

PROJET DE PLU ARRÊTÉ	PROJET DE PLU	PROJET APPROUVE
par délibération du Conseil Municipal LE : 29 Octobre 2024	soumis à ENQUETE PUBLIQUE du	par délibération du Conseil Municipal LE :

Restitué le : 29 Octobre 2024
Dessiné par : FC
Contrôlé par : AI

Agence METAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

- Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager**
- Arbre à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Espace Boisé Classé à conserver au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur à protéger pour motif écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élement à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**
- Batis à protéger
 - Boisement et jardins
- Dispositions particulières relatives à la prévention des risques**
- Zone inondable / Zone Jaune PPRI (Plan de Prévention Risque Inondation)
 - Zone inondable / Zone Rouge PPRI (Plan de Prévention Risque Inondation)
- Autres Indications**
- Permis de Construire acceptés (2011/2020)
 - Emplacement Réserve
 - Perimètre OAP
 - Point de passage obligé
- Zonage**
- UCa : Zone Urbaine de Centralité : centre ancien
 - UCp : Zone Urbaine de Centralité : extensions pavillonnaires
 - UH : Zone de hameaux
 - AUh : Zone à Urbaniser : à vocation habitat
 - A : Zone Agricole
 - Aot : Secteur hébergement oenotouristique
 - Np : Zone Naturelle : secteur de biodiversité majeure à protéger strictement
 - NL : Secteur destiné aux Loisirs en zone naturelle
 - I : Zone Naturelle à préserver

Numeros	Désignation	Beneficiaire
01	Extension équipement scolaire / Aménagement d'un espace public	Commune